

# Déclaration préalable

6 Juillet 2020

Madame la Présidente,

La délégation de la CFE-CGC s'étonne du retour si soudain sur site des salariés. Ni les élus du CSE, ni les membres des CSSCT, ont été informés en amont, une preuve de plus de la dégradation du dialogue social en DOGSE.

Les salariés auront-ils toutes les garanties que ce retour ne leur fera courir aucun risque sanitaire ? Le télétravail déployé dans une cacophonie sans précédent ne constitue plus une possibilité laissée aux salariés ?

Quid également de la restauration ? Les salariés bénéficieront ils de tickets restaurants là où les RIE n'ont pas rouvert ? Si oui quand ? Le pouvoir d'achat des salariés en est impacté.

Les médecins du travail ont-ils été consultés ? Ont-ils fait des recommandations ?

Tant de questions sans réponse.

Notre entreprise se veut digitale et humaine mais de toute évidence le digital l'emporte sur l'humain.

La communication faite sur la réouverture des sites est déplorable. Nous demandons à ce que cette dernière soit clarifiée sur l'ensemble des unités.

Les salariés ont tous su faire preuve de courage, de volonté, d'abnégation afin de continuer leurs activités pour le bien de l'entreprise malgré cette crise sanitaire. Méritent-ils si peu de considération de la part de leur employeur ?

La délégation CFE-CGC vous demande Madame la Présidente d'organiser à nouveau les réunions CSE en physique, afin que les représentants du personnel puissent avoir les mêmes conditions de travail à l'instar de ce qui est demandé à l'ensemble du personnel d'Orange DOGSE.

Par ailleurs, la restauration fait partie des ASC. Depuis leur mise en place en 2005, les CE, puis les CSE (sauf ceux gérés par la CFE-CGC orange) ont fait le choix d'en déléguer la gestion à la Direction.

Ce système de « restauration mutualisée », comme la Direction et les CSE ayant renoncé à leurs droits le dénomment, est construit sur un (si l'on peut dire) modèle économique, bien près de s'effondrer... Et le tout récent accord restauration signé par 4 organisations syndicales, va sans doute en précipiter la chute.

Face à la crise que nous traversons, la Commission Nationale Restauration (CNR) et la Commission Technique Nationale Restauration (CTNR), instances fantoches issues de l'accord restauration de mai 2019 et présidées par les représentants des OS signataires, incapables pendant toute la durée du confinement de mettre en œuvre la moindre solution restauration auront prouvé leur incompétence.

Pire, comme les salariés sous convention de télétravail étaient avantagés puisqu'ils bénéficiaient de titres restaurants (TR), la Direction, au prétexte d'égalité de

traitement leur en a, de façon unilatérale et en dehors de toute règle de droit, retiré l'usage.

Un début de commencement de solution.

Les services de l'Etat, comme ils l'ont fait pour toutes les autres entreprises, ont accepté un peu de souplesse « fiscale » pour permettre aux entreprises dépassées n'ayant pas adopté les TR dématérialisés de verser une prime sur les fiches de paye. La Direction d'Orange a juste dû faire des pieds et des mains pour justifier son incurie.

Cocasse de voir certaines OS se prévaloir d'une action de la Direction pour obtenir un droit déjà acquis.

La CFE-CGC Orange a fait la démonstration qu'on pouvait gérer la crise de façon simple et efficace. L'objectif était de maintenir la subvention restauration pour tous les salariés et chaque jour travaillé :

En 24h, dès le matin du 16 mars, les CSEE OFS et SCE, qui gèrent directement leur budget restauration, ont su mettre en place de nouvelles règles simples, claires et accessibles pour tous leurs ouvriers-droit, sans coût supplémentaire pour l'entreprise ni augmentation de charge de travail pour nos collègues des CSRH et les managers...

Et sans grever non plus votre budget restauration, bien au contraire, puisqu'en télétravail, chez le client ou sur site, les salariés des deux périmètres ont pu bénéficier de pas moins de 120€/mois de pouvoir d'achat supplémentaires que ces Titres Restaurant ont représentés.

Pour les périmètres sous mutualisation, c'est le grand mystère.

Rien n'a été anticipé et une nouvelle fois, les 4 organisations syndicales signataires appellent la Direction Orange à l'aide expliquant qu'à partir du 11 mai leur budget ne permet pas de financer dans le même temps la restauration collective pour ceux qui ont repris le chemin du bureau, ET une indemnité pour ceux qui continuent de télétravailler. Et pour cause la Direction d'Orange facture des millions d'euros de loyers au budget de la restauration et ce illégalement. La CFE-CGC a déposé plusieurs plaintes pénales.

La réouverture des restaurants collectifs Orange ou RIE met les prestataires dans une situation économique très compliquée. Au-delà du coût des aménagements pour permettre au public et aux salariés de respecter les gestes barrières et la distanciation physique, leur capacité d'accueil se voit en plus réduite de 50%. Si l'on ajoute à cela le taux de remplissage des sites Orange, à la baisse lui aussi, et le manque de visibilité sur leur réouverture, le calcul est très vite fait : la situation ne leur permettra plus d'assurer leur seuil de rentabilité !

Le risque à court et moyen terme est donc a minima une explosion des frais d'admission que le seul budget restauration ne pourra pas couvrir. Tous les acteurs de la restauration à Orange le savent pertinemment.

Et ce n'est plus la seule CFE-CGC Orange qui le dit ! Dans leur dernière communication 2 OS signataires au moins expriment clairement leurs inquiétudes sur ce sujet.

**La CFE-CGC Orange revendique**

- Une gestion saine et responsable de la restauration collective en luttant contre les frais de gestion excessifs et les loyers facturés par la DRH (environ 330€ par personne)... pour rendre du pouvoir d'achat aux personnels,
- Une simplification des processus, des règles et des modalités de perception des subventions restauration.
- La possibilité pour chacun d'entre vous de choisir entre subvention directe à la cantine ou subvention sur la carte Titres Restaurant comme c'est déjà le cas chez OFS et SCE et, dans les restaurants Orange, le pouvoir de payer avec ses titres Restaurants.

Autre point tout aussi important qu'inquiétant, la surcharge de travail infligée aux managers.

Nous l'avons tous constaté, les conditions de travail de tous les personnels sont rendues très compliquées par la crise du Covid19 et tous ses effets collatéraux, à court, moyen et long terme. Dans ce contexte, les managers doivent également mettre en œuvre, dans des temps très courts, les décisions imposées sur les congés, absences et reprise d'activité, tout en assurant le business. Cerise sur le gâteau, ils viennent d'apprendre qu'ils devront en plus mener toute une ribambelle d'entretiens (ARCQ, Entretien professionnel etc)... avant le 30 septembre 2020 !!!

Le délai de prévenance est anormalement court et, de fait, ingérable car les congés, les back up à organiser pour la continuité de service et la saison commerciale back to school, laissent peu d'espace pour placer autant de rendez-vous sans désorganiser totalement l'activité tant des collaborateurs que de leur manager et exercer une pression inutile sur les équipes.

Supposer que les managers sont en capacité d'organiser facilement autant d'entretiens est méconnaître la situation des encadrants d'Orange SA, la plupart du temps déjà en tension, mais qui, compte tenu des baisses régulières de moyens, des obligations croissantes et des conditions de travail actuelles à la fois singulières et compliquées, doivent faire face à des difficultés de gestion des activités encore plus importantes à ce jour.

Au vu de tous ces éléments, la CFE-CGC Orange a donc demandé à Madame la Directrice des Ressources Humaines d'Orange Groupe, le report à fin décembre 2020 des dates de réalisation et formalisation de ces différents entretiens, leur étalement dans le temps, un délai de prévenance plus long l'année prochaine et la refonte des supports pour en optimiser les contenus et éviter les doublons d'informations.